

Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 31 mars 2026 à 17h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe sont également présentes.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 17h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026.03.060 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Avis de motion – projet du règlement numéro 806-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
 - 3.2 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 806-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
4. Urbanisme et environnement
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
5. Période de questions

6. Clôture et levée de la séance
6.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de motion – projet du règlement numéro 806-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Le conseiller, Monsieur Louis-Philippe Hébert, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors s'une séance subséquente, le règlement numéro 806-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux. Le règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 806-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Le conseiller, Monsieur Louis-Philippe Hébert, dépose le projet du règlement 806-2026 intitulé « règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux » de manière à énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026.03.061 **Adoption du règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

ATTENDU l'avis de motion déposé le 3 mars 2026;

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet du règlement le 3 mars 2026.

EN CONSÉQUENCE,

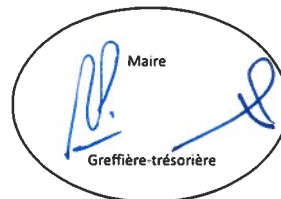
Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte le règlement numéro 708-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 17h07 à 17h07.



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2026.03.062 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières
Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 17h08.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

Robert Pufahl,
Maire

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière